

DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
portant sur les actions de la société



initiée par

OFI PE Commandité

présentée par

CAZENOVE

Prix de l'offre : 21,66 euros par action (jouissance 1^{er} janvier 2007)



Le présent communiqué, dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 25 avril 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), a été établi par OFI PE Commandité et diffusé en application des dispositions de l'article 231-16 du Règlement Général de l'AMF.

CETTE OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS À L'EXAMEN DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS.

Le présent communiqué est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès d'OFI PE Commandité, 1, rue Vernier - 75017 Paris et de Cazenove, 14, boulevard Malesherbes - 75008 Paris.

1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En application des dispositions de l'article 236-5 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») et suite à la transformation d'OFI Private Equity Capital (anciennement dénommée Forinter) (telle que définie au paragraphe suivant) de société anonyme en société en commandite par actions, JPMorgan Cazenove Limited (« **Cazenove** ») a déposé le 25 avril 2007 auprès de l'AMF pour le compte de la société OFI PE Commandité, société par actions simplifiée au capital social de 300.000 euros, divisé en 300.000 actions d'un euro de valeur nominale, immatriculée sous le numéro 495 405 870 RCS Paris, ayant son siège social 1, rue Vernier – 75017 Paris (l'« **Initiateur** » ou « **OFI PE Commandité** »), un projet d'offre publique de retrait portant sur les actions d'OFI Private Equity Capital, autres que celles détenues par la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (telles que définies respectivement aux paragraphes 1.1 « Contexte et motifs de l'Offre » et 1.2.3 ci-après), au prix unitaire de 21,66 euros (jouissance 1^{er} janvier 2007), dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

OFI Private Equity Capital est une société en commandite par actions au capital social de 25.000.000 euros, divisé en 2.500.000 actions de 10 euros de valeur nominale, immatriculée sous le numéro 642 024 194 RCS Paris, ayant son siège social 1, rue Vernier - 75017 Paris et dont les actions sont admises aux négociations sur l'Eurolist (Compartiment C) d'Euronext Paris S.A. (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000038945 - OPEC (la « **Société** »).

Il est précisé que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société de 100 euros à 10 euros par augmentation du nombre d'actions pour le porter de 250.000 actions à 2.500.000 actions.

Il est également précisé que l'Offre ne porte pas sur les actions de la Société détenues au jour du dépôt de l'Offre par la MACIF, Mutavie, filiale de la MACIF détenue à hauteur de 95,02 % du capital et des droits de vote, et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, soit respectivement 2.240.050, 217.300 et 36.550 actions représentant respectivement environ 89,6 %, 8,7 % et 1,5 % du capital social et des droits de vote de la Société, dans la mesure où la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires ont indiqué, dans le cadre d'engagements irrévocables en date du 23 avril 2007, qu'elles s'engageaient à ne pas apporter à l'Offre les actions de la Société qu'elles détiennent directement et ont accepté, en complément de ces engagements, de mettre lesdites actions sous séquestre à compter du jour du dépôt de l'Offre et jusqu'à la publication par l'AMF d'un avis de résultat de l'Offre, aux termes de contrats en date du 23 avril 2007 conclus respectivement entre la MACIF, Mutavie, l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et Natixis, teneur de compte désigné comme tiers séquestre (ces engagements ainsi que les conventions de séquestre sont décrits au paragraphe 1.3 « Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre » ci-après).

1.1 Contexte et motifs de l'Offre

L'Offre est une offre publique de retrait déposée en application des dispositions de l'article 236-5 du Règlement Général de l'AMF suite à la transformation de la Société de société anonyme en société en commandite par actions, conformément aux décisions du Conseil d'administration de la Société en date du 7 mars 2007 et du 23 avril 2007 et à la

décision à l'unanimité de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 avril 2007. L'Offre suivra la procédure décrite aux articles 236-5 et 236-7 du Règlement Général de l'AMF.

OFI PE Commandité, représentée par son Président, Monsieur Olivier Millet, a déclaré expressément accepter la qualité d'associé commandité de la Société sous sa forme nouvelle. Par ailleurs, OFI Private Equity (tel que définie ci-après), actionnaire à 90 % d'OFI PE Commandité et représentée par le Président de son directoire, Monsieur Olivier Millet, a été nommée en qualité de gérant de la Société.

La modification de la forme juridique de la Société susmentionnée répond au souci d'adapter la forme sociale de la Société à un mode de gestion plus conforme aux standards de marché dans le domaine du *private equity* et s'inscrit dans le cadre, plus large, d'un redéploiement de l'activité de la Société dont les principes sont décrits ci-après.

L'Offre est déposée dans le seul but de satisfaire aux obligations réglementaires s'imposant du fait de la transformation de la Société en société en commandite par actions et il est précisé que l'Initiateur n'a pas l'intention de procéder au retrait des actions de la Société de la cote. Il est envisagé, au contraire, de permettre à la Société de faire de nouveau appel au marché afin de renforcer son positionnement sur le marché des sociétés de *private equity* cotées et de la doter des ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. En fonction des conditions de marché, la Société devrait procéder à une augmentation de capital par appel au marché ce qui lui permettrait d'accroître sa capacité d'investissement tout en apportant une meilleure liquidité à son titre (voir le paragraphe 1.2.1 ci-après).

Le capital social et les droits de vote d'OFI PE Commandité sont détenus à hauteur de 90 % par OFI Private Equity, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 546.750 euros, immatriculée sous le numéro 414 908 624 RCS Paris, ayant son siège social 1, rue Vernier - 75017 Paris (« **OFI Private Equity** ») et à hauteur de 10 % par la Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée sous le numéro 781 452 511 RCS Niort, ayant son siège social 2 et 4, rue de Pied de Fond – 79037 Niort Cedex 09 (la « **MACIF** »). Il est précisé que le droit de percevoir une quote-part des dividendes et du boni de liquidation d'OFI PE Commandité est réparti entre la MACIF à hauteur de 58,33% et OFI Private Equity à hauteur de 41,67 %. Au jour du dépôt de l'Offre, OFI PE Commandité ne détient, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

L'Offre a été approuvée par le Président d'OFI PE Commandité dans une décision en date du 23 avril 2007, considérant qu'elle correspond à l'intérêt d'OFI PE Commandité et de ses actionnaires.

1.2 Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir

1.2.1 Augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 avril 2007 ayant décidé la transformation de la Société en société en commandite par actions a également délégué à son gérant, OFI Private Equity, sa compétence à l'effet de décider de procéder à des augmentations de capital pour un montant nominal total maximum de

100 millions d'euros. En fonction des conditions de marché, le gérant devrait faire usage de cette délégation pour une opération portant sur un montant global de l'ordre de 75 millions d'euros. Le produit de cette augmentation de capital servirait principalement à financer les projets d'acquisition de la Société, conformément à sa politique d'investissement.

1.2.2 **Stratégie et politique financières**

La transformation de la Société a été décidée dans le but de renforcer son positionnement sur le marché des sociétés de *private equity* cotées et de la doter des ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, en lui permettant notamment de bénéficier durablement des compétences et de l'expertise d'OFI Private Equity, qui en assurera la gestion, dans le secteur du *private equity*.

1.2.3 **Composition des organes sociaux et de direction de la Société**

Les membres du Conseil de surveillance de la Société ont été nommés par l'assemblée générale du 23 avril 2007 pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- la MACIF, représentée par Monsieur Jean-Paul Moreau ;
- MUTAVIE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 46.200.000 euros, dont le siège social se situe 9 rue des Iris – 79000 Niort, immatriculée sous le numéro 315 652 263 RCS Niort, filiale de la MACIF détenue à hauteur de 95,02 % du capital et des droits de vote (« **Mutavie** »), représentée par Monsieur Luc Monteret ;
- l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe 80, rue Saint Lazare – 75442 Paris Cedex 09 (l'« **Assurance Mutuelle des Fonctionnaires** »), représentée par Monsieur Jean-Luc Nodenot ;
- Monsieur Jean-Philippe Richaud ;
- Monsieur Jean Simonnet ;
- Monsieur Gérard Jeulin ;
- Monsieur Benoit Battistelli ; et
- Monsieur Jean-Luc Bret.

Lors de la réunion du Conseil de surveillance de la Société tenue à l'issue de l'assemblée générale de la Société en date du 23 avril 2007, Monsieur Jean-Philippe Richaud a été nommé en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, ont été nommés en qualité de censeurs Messieurs Roger Iseli, Daniel Fruchart et Pascal Lebard.

La réalisation de l'Offre, quel que soit son résultat, n'induirait pas de modification des organes sociaux et de direction de la Société.

Aux termes des statuts de la Société tels que modifiés suite à la transformation de la Société en société en commandite par actions, OFI PE Commandité a la compétence de

nommer ou révoquer le gérant de la Société. OFI Private Equity a été nommé statutairement aux fonctions de gérant de la Société sous sa forme nouvelle, et ce, pour une durée indéterminée.

1.2.4 Retrait obligatoire - Radiation de la cote

Comme indiqué au paragraphe 1.1 « Contexte et motifs de l'Offre », l'intention de l'Initiateur est de maintenir la cotation de la Société et de lui permettre de faire de nouveau appel au marché pour accroître sa capacité d'investissement et apporter une meilleure liquidité à son titre.

En conséquence, l'Initiateur a précisé à l'AMF, conformément aux dispositions de l'article 236-5 alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF, qu'il ne se réservait pas la faculté, à l'issue de l'Offre et quel que soit son résultat, de demander que l'ensemble des titres de capital ou donnant accès au capital et des titres de droits de vote de la Société soient radiés de l'Eurolist (Compartiment C) d'Euronext Paris où ils sont admis.

1.2.5 Orientation en matière d'emploi

La Société n'ayant pas de salarié, l'Offre en elle-même n'a pas d'impact sur la politique de la Société en matière d'emploi. En outre, il n'est pas prévu que la Société recrute de salariés, la gestion de la Société étant assurée par son gérant, OFI Private Equity.

1.2.6 Politique de distribution de dividendes

Compte tenu des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Société a décidé, lors de son assemblée générale mixte en date du 23 avril 2007, de verser à ses actionnaires un montant de 3 millions d'euros de dividendes en 2007. Les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière de la Société.

Pour les exercices suivants, sous réserve de la décision de chaque assemblée générale ordinaire annuelle, la Société envisage de distribuer à ses actionnaires un montant égal à 50 % de son résultat net distribuable.

1.2.7 Perspective d'une fusion et réorganisation

OFI PE Commandité n'envisage pas, à ce stade, de fusionner avec la Société, ni de procéder à une modification de son organigramme juridique ou de son organisation.

1.2.8 Avantages d'une telle opération pour la Société, l'Initiateur et leurs actionnaires

L'intérêt stratégique des opérations décrites ci-dessus pour la Société est de renforcer son positionnement sur le marché des sociétés de *private equity* cotées et de la doter des ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, en lui permettant notamment de bénéficier durablement, dans le secteur du *private equity*, des compétences et de l'expertise d'OFI Private Equity, qui en assurera la gestion.

Pour OFI Private Equity, l'actionnaire majoritaire d'OFI PE Commandité, l'intérêt stratégique de ces opérations est de faire de la Société son véhicule d'investissement principal en lui permettant de bénéficier de ressources suffisantes pour lui permettre de mettre en œuvre pleinement sa stratégie d'investissement (priviliégiant les opérations de LBO secondaires de sociétés valorisées entre 15 et 75 millions d'euros).

1.3 Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre

Dans le cadre d'engagements irrévocables en date du 23 avril 2007, la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires ont indiqué qu'elles s'engageaient à ne pas apporter à l'Offre les actions de la Société qu'elles détiennent directement au jour du dépôt de l'Offre, soit respectivement 2.240.050, 217.300 et 36.550 actions représentant respectivement environ 89,6 %, 8,7 % et 1,5 % du capital social et des droits de vote de la Société.

En complément de ces engagements, les actions de la Société détenues par la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, seront mises sous séquestre à compter du jour du dépôt de l'Offre et jusqu'à la publication par l'AMF d'un avis de résultat de l'Offre, aux termes de contrats en date du 23 avril 2007 conclus respectivement entre la MACIF, Mutavie, l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et Natixis, teneur de compte désigné comme tiers séquestre. Les actions ainsi mises sous séquestre représentent environ 99,8 % du capital social de la Société et ont été virées, au jour du dépôt de l'Offre, sur un compte spécial chez Natixis.

1.4 Caractéristique de l'Offre

1.4.1 Modalités de l'Offre

En application des dispositions de l'article 236-5 du Règlement Général de l'AMF, OFI PE Commandité propose de manière irrévocable aux actionnaires de la Société, autres que la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, d'acquérir, pendant une période d'Offre dont la date de clôture sera fixée par l'AMF conformément à son Règlement Général, les actions de la Société qui lui seront présentées dans le cadre de l'Offre.

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre a été déposée auprès de l'AMF le 25 avril 2007 par Cazenove, agissant pour le compte d'OFI PE Commandité et garantissant la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par OFI PE Commandité dans le cadre de l'Offre.

1.4.2 Titres visés par l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues au jour du dépôt de l'Offre par la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, soit 6.100 actions représentant environ 0,2 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Il est rappelé que l'Offre ne porte pas sur les actions de la Société détenues au jour du dépôt de l'Offre par la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, soit respectivement 2.240.050, 217.300 et 36.550 actions représentant respectivement environ 89,6 %, 8,7 % et 1,5 % du capital social et des droits de vote de la Société, dans la mesure où la MACIF, Mutavie et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires ont indiqué, dans le cadre d'engagements irrévocables en date du 23 avril 2007, qu'elles s'engageaient à ne pas apporter à l'Offre les actions de la Société qu'elles détiennent directement et ont accepté, en complément de ces engagements, de mettre lesdites actions sous séquestre à compter du jour du dépôt de l'Offre et jusqu'à la publication par l'AMF d'un avis de résultat de l'Offre, aux termes de contrats en date du 23 avril 2007 conclus respectivement entre la MACIF, Mutavie, l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et Natixis, teneur de compte désigné comme tiers séquestre (ces

engagements ainsi que les conventions de séquestre sont décrits au paragraphe 1.3 « Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation ou l'issue de l'Offre » ci-avant).

Au jour du dépôt de l'Offre, OFI PE Commandité ne détient, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

À l'exception des actions, il n'existe aucun autre droit, titre de capital, ni aucun autre instrument financier pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

1.4.3 Modalités de financement de l'Offre

Le prix total d'acquisition de la totalité des actions visées par l'Offre (hors frais liés à l'opération) s'élève à environ 132.000 euros dans l'hypothèse où la totalité des actions visées serait apportée à l'Offre.

OFI PE Commandité financera l'acquisition des actions apportées dans le cadre l'Offre par ses ressources internes.

1.5 Éléments d'appréciation du prix de l'Offre

1.5.1 Méthodes écartées

- Approche par l'actualisation des dividendes ;
- Approche par l'actualisation des flux de trésorerie ;
- Approche par les multiples de transactions comparables.

1.5.2 Méthodes retenues

- Approche par les cours de bourse ;
- Approche par sociétés cotées comparables ;
- Approche par l'actif net réévalué.

1.5.3 Synthèse des éléments d'appréciation du prix

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus par l'analyse multicritères et fait apparaître les primes induites par le prix d'offre de 216,6 euros par action (dividende 2006 détaché et jouissance au 1^{er} janvier 2007) :

	Prix par action (en euros)	Prix d'offre (en euros)	Prime (décote) induite
Cours de bourse	180,2	216,6	20,2%
Comparables boursiers - bas de fourchette	190,7	216,6	13,6%
Comparables boursiers - haut de fourchette	201,0	216,6	7,8%
Actif Net Réévalué - communiqué par la Société au 31/12/2006 (coupon 2006 détaché)	209,5	216,6	3,4%
Actif Net Réévalué - calculé par Cazenove au 15/04/2007	216,6	216,6	-

2 PERSONNES EN CHARGE DE LA RELATION AVEC LES INVESTISSEURS

Eric Rocheteau – tél : 01 40 68 17 56

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.